

**Asplit® LC Solution**

Date de révision: 15.06.2016

Numéro de révision: 1,2

Code du produit: 00359-1207



**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1. Identificateur de produit**

Asplit® LC Solution

**Art.-No.**

592 0820

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisation de la substance/du mélange**

Mastic

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: TIP TOP Oberflächenschutz Elbe GmbH

Rue: Heuweg 4

Lieu: D-06886 Wittenberg

Téléphone: +49(0)3491/635-50

Téléfax: +49(0)3491/635-552

Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:  
sds@gbk-ingelheim.de

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)  
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1. Classification de la substance ou du mélange conformément au 1272/2008/CE**

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 3

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1A

Mutagenicité sur les cellules germinales: Muta. 2

Cancérogénicité: Carc. 1B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Toxique en cas d'ingestion.

Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Peut provoquer le cancer.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

2-furaldéhyde

Phénol

Formaldéhyde

éthylènediamine(N-[3-(triméthoxysilyl)propyl])

Mention d'avertissement:

Danger

Pictogrammes:



**Asplit® LC Solution**

Date de révision: 15.06.2016

Numéro de révision: 1,2

Code du produit: 00359-1207

**Mentions de danger**

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H312+H332	Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260	Ne pas respirer vapeurs.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
P405	Garder sous clef.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

Réservé aux utilisateurs professionnels.

**2.3. Autres dangers**

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mélange composé avec additifs comme ci-dessous:

**Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
98-01-1	2-furaldéhyde			< 30 %
	202-627-7	605-010-00-4	01-2119486861-27	
	Carc. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H351 H331 H301 H312 H315 H319 H335			
108-95-2	Phénol			< 10 %
	203-632-7	604-001-00-2	01-2119471329-32	
	Muta. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, STOT RE 2, Aquatic Chronic 2; H341 H331 H311 H301 H314 H373 H411			
50-00-0	Formaldéhyde			< 1 %
	200-001-8	605-001-00-5	01-2119488953-20	
	Carc. 1B, Muta. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1A; H350 H341 H331 H311 H301 H314 H317			
1760-24-3	éthylènediamine(N-[3-(triméthoxysilyl)propyl])			< 1 %
	217-164-6		01-2119970215-39	
	Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H318 H317			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**



### Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

### Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

Appeler aussitôt un médecin.

### Après contact avec la peau

Laver immédiatement au savon et à l'eau abondante.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

### Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Consulter immédiatement un médecin (ophtalmologue).

### Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler aussitôt un médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut causer le cancer.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

Toxique par ingestion.

Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut irriter les voies respiratoires.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Attention . Lorsqu'ils sont très concentrés, les phénols ont un effet anesthésiant local de sorte que les douleurs dues à des brûlures par agents caustiques ne sont perceptibles qu'au bout d'un certain temps.

---

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), eau pulvérisée.

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :

monoxyde et dioxyde de carbone

Gaz de carbonisation irritants/corrosifs, combustibles, bien que toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

#### Information supplémentaire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.





## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Mettre les personnes en sûreté.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Veiller à une bonne aspiration sur les machines de transformation.

#### Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

#### Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec des acides.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mastic

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
50-00-0	Aldéhyde formique	0,5	-		VME (8 h)	
		1	-		VLE (15 min)	
98-01-1	Aldéhyde furfurylique	2	8		VLE (15 min)	
108-95-2	Phénol	2	7,8		VME (8 h)	
		4	15,6		VLE (15 min)	



**Asplit® LC Solution**

Date de révision: 15.06.2016

Numéro de révision: 1,2

Code du produit: 00359-1207

**Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX, 2016 (INRS)**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
98-01-1	2-Furaldéhyde	Acide furoïque total (/g créatinine)	200 mg/g	Urine	en fin de poste
108-95-2	Phénol	Phénol total (/g créatinine)	250 mg/g	Urine	en fin de poste

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

**Mesures d'hygiène**

Ne pas inhaler les vapeurs.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Par la suite, traiter avec de la crème pour la peau.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

**Protection des mains**

Gants protecteurs à résistance chimique en butyle, épaisseur de la couche minimum 0,7 mm, résistance à la pénétration (durée de port) environ 480 minutes, par exemple gant protecteur <Butoject 898> de la société KCL ([www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

**Protection de la peau**

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

Tablier résistant aux solvants. □ (EN 467).

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Brun foncé
Odeur:	Odeur de phénol

**Modification d'état**

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 - 200 °C	
Point d'éclair:	78 °C	DIN EN ISO 2719
Limite inférieure d'explosivité:	2,1 vol. %	(*)
Limite supérieure d'explosivité:	19,3 vol. %	(*)
Température d'inflammation:	315 °C	(*)
Température de décomposition:	> 110 °C	
Pression de vapeur:	~ 1,4 hPa	(*)
Densité:	1,221 g/cm <sup>3</sup>	





Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Partiellement soluble	
Viscosité dynamique: (à 23 °C)	125 - 165 mPa·s	ISO 3219

## **9.2. Autres informations**

(\*) Solvant

---

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit au contact des acides forts.

### **10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

Eviter les températures supérieures à 25°C.

### **10.5. Matières incompatibles**

Acides forts.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Gaz de carbonisation irritants/corrosifs, combustibles, bien que toxiques.

Monoxyde et Dioxyde de carbone

---

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë**

Toxique en cas d'ingestion.

Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.

Absence de données toxicologiques.

#### **Irritation et corrosivité**

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### **Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. (Formaldéhyde; éthylènediamine(N-[3-(triméthoxysilyl)propyl]))

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires. (2-furaldéhyde)

#### **Effets graves après exposition répétée ou prolongée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Susceptible d'induire des anomalies génétiques. (Phénol; Formaldéhyde)

Peut provoquer le cancer. (Formaldéhyde)

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **Information supplémentaire référentes à des preuves**

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

---

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### **12.1. Toxicité**



**Asplit® LC Solution**

Date de révision: 15.06.2016

Numéro de révision: 1,2

Code du produit: 00359-1207

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

Pollue l'eau.

**Information supplémentaire**

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Si possible le recyclage est préférable l'élimination.

**Code d'élimination des déchets - Produit**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

**L'élimination des emballages contaminés**

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

UN 2927

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, CORROSIF, N.S.A. (2-furaldéhyde, Phénol)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

6.1

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

6.1+8



Code de classement:

TC1

Quantité limitée (LQ):

100 mL / 30 kg

Quantité dégagee:

E4

Catégorie de transport:

2

N° danger:

68

Code de restriction concernant les tunnels:

D/E



**Asplit® LC Solution**

Date de révision: 15.06.2016

Numéro de révision: 1,2

Code du produit: 00359-1207

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU:**

UN 2927

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, CORROSIF, N.S.A. (2-furaldéhyde, Phénol)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

6.1

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

6.1+8



Code de classement:

TC1

Quantité limitée (LQ):

100 mL / 30 kg

Quantité dégagee:

E4

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU:**

UN 2927

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

TOXIC LIQUID, CORROSIVE, ORGANIC, N.O.S. (2-Furaldehyde, phenol)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

6.1

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

6.1+8



Marine polluant:

No

Quantité limitée (LQ):

100 mL / 30 kg

Quantité dégagee:

E4

EmS:

F-A, S-B

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU:**

UN 2927

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

TOXIC LIQUID, CORROSIVE, ORGANIC, N.O.S. (2-Furaldehyde, phenol, solution)

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

6.1

**14.4. Groupe d'emballage:**

II

Étiquettes:

6.1+8



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

0.5 L

Passenger LQ:

Y640

Quantité dégagee:

E4

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

653

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

1 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

660

IATA-Quantité maximale (cargo):

30 L

**14.5. Dangers pour l'environnement**





DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): < 30 %

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

**Information supplémentaire**

Observer les normes pour les produits chimiques interdits.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Abréviations et acronymes**

- ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
- RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
- ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
- IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization
- MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships
- IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk
- GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
- REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals
- CAS = Chemical Abstract Service
- EN = European norm
- ISO = International Organization for Standardization
- DIN = Deutsche Industrie Norm
- PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic
- vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative
  
- LD = Lethal dose
- LC = Lethal concentration
- EC = Effect concentration
- IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H312+H332 Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.



**Asplit® LC Solution**

Date de révision: 15.06.2016

Numéro de révision: 1,2

Code du produit: 00359-1207

---

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

---

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*

